

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **SVL-008***

de la société SERVALESA SL

enregistrée sous le n°2019-4454

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-après **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom SERGOMIL L60.

Pour en détailler détailler la présente décision
les modalités des autorisations
de mise sur le marché

Bretagne
Méga-Comptoir de QUIMPER

Informations générales

Noms du produit	SVL-008 SERGOMIL L60
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	SERVALESA SL Polígono Industrial INGRUINSA Avenida Jerónimo Roure, Parc. 45 46520 - Puerto de Sagunto VALENCIA ESPAGNE
Classe - Type	Matière fertilisante – Solution liquide de dérivé de saccharose et de sulfate de cuivre
Etat physique	Solution liquide à diluer
Numéro d'intrant	294-2017.01
Numéro d'AMM	1180403

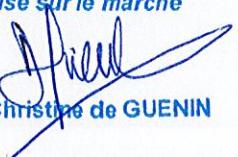
L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

30 AOUT 2019

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


 Marie-Christine de GUENIN